



Lycée Privé Saint Thomas d'Aquin

Etablissement catholique privé d'enseignement associé à l'état par contrat d'association

Tarifs 2026-2027 - avenant financier

1) Contributions des familles :

<u>CONTRIBUTION DES FAMILLES</u>	<u>MONTANT ANNUEL 2026-2027</u>
Seconde	1.960,00 €
Première	2.060,00 €
Terminale	2.090,00 €

A ces contributions s'ajoutent :

-15 euros annuels pour l'accès à la plateforme Voltaire en seconde

-12 euros annuels pour l'accès à la plateforme Kwyk en seconde et première

En cas de difficultés financières, une aide peut être demandée par un courrier motivé adressé au chef d'établissement.

20% seront accordés sur les contributions familiales aux élèves boursiers.

30% seront accordés sur les contributions familiale aux fratries.

2) Options

Association des Parents d'Elèves (APEL) (*)	25,00 €	
Option Arts Plastiques	50,00 €	75,00€ si double choix
Spécialités Arts Plastiques	50,00€	

(*) Cotisation annuelle facultative, par famille. Les familles qui s'opposeraient au versement de cette cotisation devront le notifier par écrit à Mr V. Egloff, Responsable Administratif et Financier, avant le 5 septembre 2026.

3) Restauration scolaire :

Pour l'année 2026-2027, les élèves de Seconde sont obligatoirement demi-pensionnaires 4 ou 5 jours par semaine.

Les élèves de Première et de Terminale, s'ils souhaitent déjeuner au self, ont le choix entre 3, 4 ou 5 jours par semaine.

<u>DEMI-PENSION</u>	<u>MONTANT ANNUEL 2025-2026</u>
5 repas par semaine	1 460,00 €
4 repas par semaine	1 245,00 €
3 repas par semaine	1 030,00 €
Repas exceptionnel	11,00 €

- Nous ne remboursons pas : les absences pour convenance personnelle, les exclusions du restaurant scolaire. Seules les absences pour maladie, supérieures à deux semaines complètes, sont remboursées.
- Les tarifs de la demi-pension couvrent les denrées alimentaires, leurs traitements, les frais d'administration et les frais de surveillance. Ces tarifs tiennent compte des dates de vacances, des sorties diverses, des journées pédagogiques, ...

La région Ile de France propose une aide à la restauration scolaire selon des conditions de ressources (voir le document sur le site internet du lycée).

4) Assurance :

Un contrat d'assurance groupe « scolaire et extra-scolaire » couvrant tous les élèves a été souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.

5) Règlement des frais de scolarité et de restauration :

Le mode de règlement recommandé par l'établissement est le prélèvement en neuf mensualités d'octobre à juin. La facture sera envoyée fin septembre 2026. Tout mois commencé est dû en entier. En cas de rejet de prélèvement, les frais engendrés par ce rejet seront à la charge de la famille.

6) Acompte et frais de dossier

Inscription : 350 euros (frais de dossier + acompte)

Réinscription : 200 euros (acompte)

Les frais de dossier sont payés par chèque.

Les acomptes sont payés par carte bancaire lors de la validation du dossier d'inscription et de réinscription.

Les acomptes versés sont déduits de la facture annuelle.

7) Manuels scolaires :

A la rentrée scolaire 2026-2027, votre enfant recevra ses manuels scolaires fournis par le lycée contre la remise d'un chèque de caution de 240,00 € à l'ordre de « OGEC STA ».

Il vous sera rendu en juin 2027 contre la restitution totale des manuels scolaires et dans l'état constaté au début d'année scolaire. Dans le cas où il manquerait un ou plusieurs ouvrages, une retenue de 35,00 € par manuel sera imputée sur le remboursement de la caution.

Au-delà du 30 juin 2027, tous les manuels scolaires non-rendus à l'établissement seront facturés aux familles.